

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

2026

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- L. 2312-1 du CGCT
- L. 5211-36 du CGCT
- L. 3312-1 du CGCT

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour objet de permettre aux élus communautaires de s'informer et d'échanger sur la situation financière de la CCD, l'évolution de ses ressources humaines, de sa fiscalité et de son endettement, ainsi que sur les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Le DOB est également l'occasion de présenter les engagements pluriannuels envisagés, traduisant les priorités politiques et les projets structurants du mandat, avant leur déclinaison opérationnelle dans le budget primitif.

Il est mis à disposition du public au siège de la collectivité, le public étant informé de cette mise à disposition par tout moyen approprié.

Afin de renforcer la transparence de l'action publique et de garantir une information financière claire et accessible, le ROB est également publié sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

Sommaire

1	GLOSSAIRE	5
2	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	7
2.1	POPULATION	7
2.2	COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	8
2.3	REPARTITION DES BUDGETS 2025	8
3	CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL	9
3.1	ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE	9
3.2	CONTEXTE POLITIQUE EN FRANCE ET PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2026.....	9
4	POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	11
4.1	STRUCTURE DES EFFECTIFS	11
4.2	DUREE EFFECTIVE DE TRAVAIL	13
4.3	POLITIQUE D'ACTION SOCIALE ET AVANTAGES POUR LES AGENTS	14
4.4	DEPENSES ET RECETTES DE PERSONNEL	15
5	SITUATION FINANCIERE 2025	17
5.1	BILAN FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	17
5.2	STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE	20
5.3	INDICATEURS FINANCIERS	21
5.4	ETAT DES INDEMNITES VERSEES AUX ELU(E)S.....	24
6	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.....	25
6.1	CONTEXTE ET OBJECTIFS BUDGETAIRES	25
6.2	IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 SUR LES INTERCOMMUNALITES	25
6.3	HYPOTHESES BUDGETAIRES	26
6.4	INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS.....	27
6.5	TRAJECTOIRE FINANCIERE ET PROSPECTIVE 2026	29
7	ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026.....	31
7.1	LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026.....	31
7.2	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ACTUALISE	31

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Population totale 2022 légale au 1 ^{er} janvier 2025– source INSEE	7
Tableau 2 : Effectifs permanents en poste au 31/10/2025.....	12
Tableau 3 : Charges de personnel – Inscriptions budgétaires 2025.....	16
Tableau 4 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025	17
Tableau 5 : Evolution des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025	18
Tableau 6 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2025.....	19
Tableau 7 : Axe 1 - Investissements 2025	19
Tableau 8 : Axe 2 - Investissements 2025	20
Tableau 9 : Axe 3 - Investissements 2025	20
Tableau 10 : Classement des emprunts – Charte Gissler	21
Tableau 11 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2025*	23
Tableau 12 : Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2025 (art. L 5211-12-1 du CGCT).....	24
Tableau 13 : Taux des impôts locaux avec pouvoir de taux	26
Tableau 14 : Investissements transversaux prévisionnels et attributions de compensation 2026	27
Tableau 15 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2026	28
Tableau 16 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2026	28
Tableau 17 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2026	29
Tableau 18 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2026	30
Tableau 19 : Investissements prévisionnels 2021-2026.....	31
Tableau 20 : Investissements prévisionnels 2021-2026.....	32
Tableau 21 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2021-2026.....	33
Tableau 22 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2021-2026.....	34
Tableau 23 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2021-2026.....	35
Tableau 24 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2021-2026	36

Liste des figures :

Figure 1 : Répartition des effectifs selon la filière et le genre.....	11
Figure 2 : Structure des effectifs	11
Figure 3 : Structure de la dette au 31/10/2025 (hors nouvel emprunt encours de négociation).....	21
Figure 4 : Évolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement (2021–2026).....	30
Figure 5 : Répartition des investissements 2021-2026	32

1 GLOSSAIRE

- **AC** : Attribution de compensation.
- **ADS** : Service d'Autorisation du Droit des Sols.
- **BA** : Budget annexe.
- **BP** : Budget primitif.
- **CA** : Compte administratif.
- **Capacité de désendettement (en années)** : encours de la dette au 31 décembre / épargne brute. Indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.
- **CCD** : Communauté de communes de la Dombes.
- **CDG** : Centre de gestion.
- **CFE** : Cotisation foncière des entreprises.
- **CHSCT** : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (remplacé par le CST depuis 2022).
- **CNAS** : Comité National d'Action Sociale.
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- **CST** : Comité Social Territorial.
- **CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (supprimée et compensée par la fraction de TVA).
- **DCRTP** : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.
- **DGF** : Dotation globale de fonctionnement.
- **DILICO** : Dispositif de lissage conjoncturel.
- **DSP** : Délégation de service public.
- **Encours de dette** : montant des emprunts à moyen et long terme restant dus au 31 décembre.
- **Épargne de gestion** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières et travaux en régie. Elle mesure la performance de la gestion courante.
- **Épargne brute** : épargne de gestion diminuée des charges d'intérêts. Appelée aussi *autofinancement brut*, elle finance le remboursement du capital de la dette et, le cas échéant, les dépenses d'équipement.
- **Épargne nette** : épargne brute après remboursement du capital de la dette. Elle mesure la marge de manœuvre pour financer de nouveaux investissements sans recours à l'emprunt.
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale.
- **ETP** : Équivalent temps plein.
- **FCTVA** : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.
- **FIT** : Fonds d'investissement pour les territoires.
- **FNAL** : Fonds National d'Aide au Logement.
- **FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle des ressources.
- **FPIC** : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.
- **Fongibilité des crédits** : faculté donnée à l'exécutif de redéployer, dans certaines limites, les crédits votés d'un chapitre à un autre, sans nouvelle délibération.
- **GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- **IFER** : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.
- **LF / PLF** : Loi de finances / Projet de loi de finances.
- **NBI** : Nouvelle bonification indiciaire.

- **PACC** : Parc d'Activités Chalaronne Centre.
- **PAT** : Projet alimentaire territorial.
- **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial.
- **PEI** : Point d'eau incendie.
- **PPI** : Plan pluriannuel d'investissements.
- **PTGE** : Projet de territoire pour la gestion de l'eau.
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale.
- **SCEJ** : Service Commun Enfance Jeunesse.
- **SFT** : Supplément familial de traitement.
- **SPANC** : Service public d'assainissement non collectif.
- **SPGD** : Service public de gestion des déchets.
- **TASCOM** : Taxe sur les surfaces commerciales.
- **TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **TFPB / TFPNB** : Taxe foncière sur les propriétés bâties / non bâties.
- **TH** : Taxe d'habitation.
- **TS** : Taxe de séjour.
- **TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée.
- **URSSAF** : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

2 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

2.1 Population

La Communauté de Communes de la Dombes comprend 36 communes dans son périmètre, pour une population de **41 461 habitants** (population totale 2022 légale au 1^{er} janvier 2025 – source INSEE)

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Baneins	618	17	635
Birieux	280	7	287
Bouligneux	323	6	329
Chalamont	2 544	38	2 582
Chaneins	1 041	19	1 060
Châtenay	358	5	363
Châtillon-la-Palud	1 675	62	1 737
Châtillon-sur-Chalaronne	5 154	203	5 357
Condeissiat	815	12	827
Crans	316	5	321
Dompierre-sur-Chalaronne	453	3	456
L' Abergement-Clémenciat	859	16	875
La Chapelle-du-Châtelard	391	6	397
Lapeyrouse	337	5	342
Le Plantay	569	8	577
Marlieux	1 186	84	1 270
Mionnay	2 309	56	2 365
Monthieux	673	10	683
Neuville-les-Dames	1 540	19	1 559
Relevant	467	9	476
Romans	628	4	632
Saint-André-de-Corcy	3 369	45	3 414
Saint-André-le-Bouchoux	427	6	433
Sainte-Olive	357	4	361
Saint-Georges-sur-Renon	214	3	217
Saint-Germain-sur-Renon	262	2	264
Saint-Marcel	1 300	20	1 320
Saint-Nizier-le-Désert	922	13	935
Saint-Paul-de-Varax	1 637	21	1 658
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 910	36	1 946
Sandrans	578	14	592
Sulignat	605	14	619
Valeins	131	0	131
Versailleux	500	10	510
Villars-les-Dombes	5 059	94	5 153
Villette-sur-Ain	763	15	778
TOTAL CC de la Dombes	40 570 hab.	891 hab.	41 461 hab.

Tableau 1 : Population totale 2022 légale au 1^{er} janvier 2025– source INSEE

2.2 Compétences de la Communauté de Communes

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace** : conduite d'actions d'intérêt communautaire, notamment à travers la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- **Développement économique** : politique locale du commerce, gestion des zones d'activité (industrielles, commerciales, artisanales, touristiques), et promotion du tourisme.
- **Aires d'accueil des gens du voyage** : aménagement, entretien et gestion.
- **Collecte et traitement des déchets** : gestion des déchets des ménages et assimilés.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI).

Compétences optionnelles

- **Protection de l'environnement** : Natura 2000, enlèvement des épaves automobiles, aménagement et gestion de l'étang Prêle à Valeins.
- **Logement social** : gestion du logement d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
- **Action sociale** : gestion de la petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles), soutien à la parentalité (ludothèque, etc.).
- **Maisons France service** : création et gestion.

Compétences facultatives

- **Service public d'assainissement non collectif** (SPANC).
- **Actions culturelles et sportives** : soutien aux événements, actions culturelles et sportives favorisant la promotion du territoire.
- **Équipements touristiques** : création et gestion d'infrastructures touristiques, telles que la base de loisirs de la Nizière, le centre aquatique et le camping de Villars-les-Dombes, et les sentiers de randonnée.
- **Assistance aux communes** : mise à disposition de moyens matériels et humains.
- **Accessibilité des personnes handicapées** : gestion et aménagement des équipements accessibles.

2.3 Répartition des budgets 2025

En 2025, les dépenses de la Communauté de Communes de la Dombes sont réparties entre un budget principal et 13 budgets annexes (BA), chacun étant dédié à un service ou projet spécifique de la collectivité.

Les budgets annexes comprennent :

- Immobilier d'Entreprises
- Base de loisirs de la Nizière
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Parc d'activités Chalaronne Centre (PACC)
- Service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)
- Service Commun Enfance-Jeunesse (SCEJ)
- Service Commun Points d'Eau Incendie (PEI)
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- Zone d'activités de Chalamont (La Bourdonnière)
- Zone d'activités de Marlieux
- Zone d'activités de Saint-Paul-de-Varax (Poyarosse)
- Zone d'activités de Chalamont (Le Creuzat)

3 CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

3.1 Environnement macro-économique

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique mondial marqué par une croissance modérée et des tensions géopolitiques persistantes. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait atteindre 3,2 % en 2025, puis 3,1 % en 2026, portée par les pays émergents (plus de 4 % de croissance) tandis que les économies avancées demeurent en ralentissement autour de 1,5 %. Les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, à la situation au Proche-Orient et aux tensions commerciales entre grandes puissances continuent de peser sur les échanges internationaux et sur les marchés de l'énergie.

En Europe, la situation reste contrastée. La zone euro connaît une activité économique atone, sous l'effet d'une demande intérieure modérée et d'un resserrement monétaire toujours présent. L'inflation poursuit sa décrue progressive, revenant autour de 2 % en 2025 selon les projections de la Banque centrale européenne (BCE). Les taux d'intérêt directeurs demeurent élevés afin de garantir la stabilité des prix : le taux moyen des nouveaux prêts bancaires aux entreprises dans la zone euro s'établit à 3,5 % au printemps 2025. Malgré ce contexte, les économies européennes affichent une certaine résilience, soutenues par la reprise du commerce intra-européen et les investissements liés à la transition énergétique.

En France, la croissance devrait s'établir à +0,6 % en 2025, avant un léger redressement à +1,0 % en 2026 (Banque de France). L'inflation reviendrait à 1,0 % en 2025, après une moyenne de 2,3 % en 2024. L'activité reste freinée par un environnement international incertain et par un niveau de taux d'intérêt historiquement élevé. Le taux d'épargne des ménages demeure à un niveau record (autour de 18,8 % au 1^{er} trimestre 2025), témoignant d'une prudence face aux tensions économiques et politiques. Les entreprises, de leur côté, marquent un recul de l'investissement, affecté par le coût du crédit et la baisse des marges.

Dans ce contexte, la France poursuit ses efforts pour consolider ses finances publiques tout en soutenant la transition écologique et énergétique. L'environnement macro-économique reste donc fragile, combinant un retour progressif à la stabilité des prix avec une croissance encore contrainte par les incertitudes géopolitiques, monétaires et politiques.

Sources : FMI (*World Economic Outlook*, oct. 2025) – Banque de France (*Projections macroéconomiques*, juin 2025) – BCE (*Economic Bulletin*, juin 2025) – DG Trésor (*Flash Conjoncture France*, juin 2025).

3.2 Contexte politique en France et Projet de Loi de Finances (PLF) 2026

Le contexte politique en France demeure fragile, marqué par une instabilité gouvernementale persistante et une présidence fragilisée. Cette instabilité politique complique la mise en œuvre du PLF 2026 et des réformes prévues, entravant ainsi le processus décisionnel au niveau national.

- **Réformes structurelles difficiles :** La France fait face à une opposition croissante, notamment concernant la réforme des retraites et la réforme de la fonction publique. Ces réformes rencontrent une forte résistance de la part des syndicats et d'une large portion de l'opinion publique. Le climat social reste tendu, avec des grèves, des manifestations et des mobilisations qui se multiplient, rendant l'application de ces réformes encore plus complexe.
- **Tensions internes au gouvernement :** Des tensions importantes existent au sein du gouvernement, exacerbées par la fragilité présidentielle et des désaccords internes sur les priorités politiques. Les mesures de réduction des dépenses publiques, bien qu'essentielles pour le redressement

budgétaire, rencontrent une opposition au sein même de la majorité, ralentissant ainsi la capacité du gouvernement à mener des réformes cohérentes et efficaces.

Le PLF 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire difficile, où la France, après plusieurs années de dépenses exceptionnelles (plan de relance post-COVID, investissements dans la transition énergétique, etc.), cherche désormais à consolider ses finances publiques. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet de loi se heurte à une pression politique accrue, notamment due à la fragmentation du pouvoir exécutif et à la difficulté d'obtenir un soutien stable au sein des institutions.

Cette instabilité politique, couplée à un contexte budgétaire contraint, impacte directement la gestion des finances locales. Les collectivités locales, dont la Communauté de Communes de la Dombes, devront naviguer avec prudence, en s'adaptant aux évolutions fiscales et sociales imposées par l'État, tout en gérant les implications des réformes nationales dans un environnement incertain.

À retenir pour la Communauté de Communes de la Dombes

L'environnement économique mondial et national de 2025-2026 présente plusieurs points de vigilance pour les finances locales :

- **Un ralentissement durable de la croissance**
La faible croissance en France (+0,6 % en 2025) et la stagnation européenne risquent de freiner la dynamique des recettes fiscales, en particulier celles indexées sur l'activité économique.
- **Des taux d'intérêt toujours élevés**
Le maintien de taux bancaires autour de 3,5 % pour les collectivités rend le financement de nouveaux projets plus coûteux et pèse sur la capacité d'investissement. La maîtrise du recours à l'emprunt devient un enjeu majeur dans la trajectoire financière.
- **Des marges de manœuvre budgétaires limitées**
Dans un contexte de réduction progressive des déficits publics et de pression sur les dotations de l'État, les collectivités doivent renforcer la rigueur de leur gestion et prioriser les investissements structurants, notamment ceux liés à la transition écologique et à la qualité du service public.

4 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 Structure des effectifs

Au 31 octobre 2025, la CCD recense 75 emplois pourvus, dont 45 femmes et 30 hommes.

Cette répartition illustre une parité globalement équilibrée au sein de la collectivité, en cohérence avec les engagements de la CCD en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La répartition des effectifs met en évidence une forte présence féminine dans la filière administrative (30 femmes contre 7 hommes) et, à l'inverse, une prépondérance masculine dans la filière technique (21 hommes contre 5 femmes).

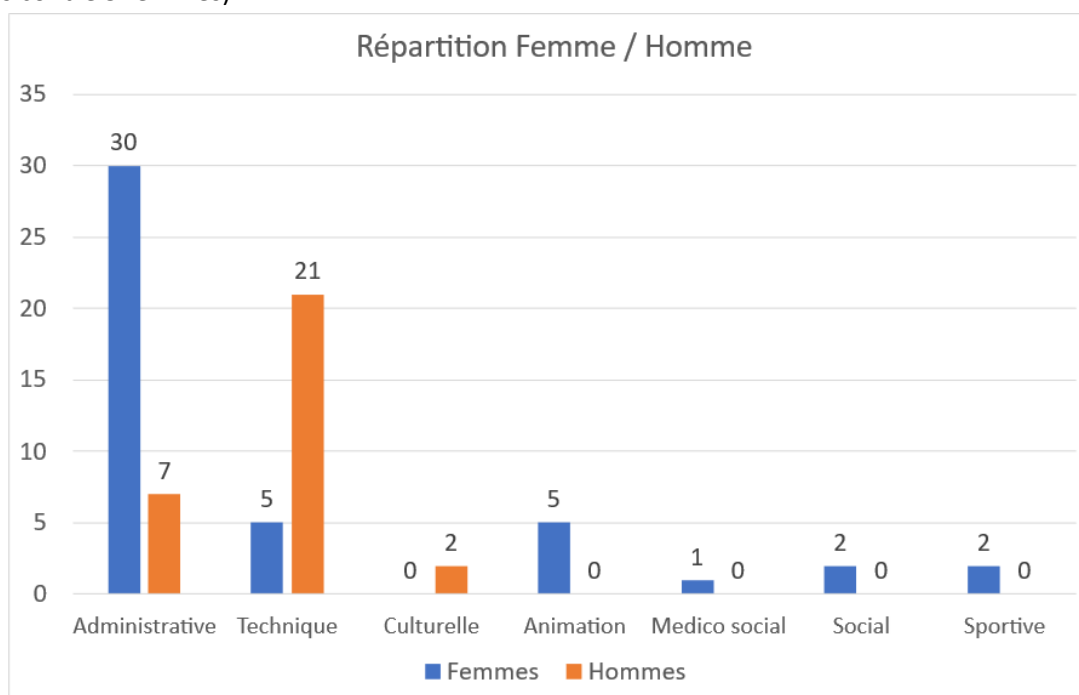


Figure 1 : Répartition des effectifs selon la filière et le genre

Structure des effectifs

Les effectifs de la CCD se répartissent entre 50 titulaires et 19 non titulaires, auxquels s'ajoutent 4 agents en CDI de droit privé et 2 apprentis.

Cette répartition illustre une structure majoritairement statutaire (67 %), associée à un recours mesuré à des contractuels et à une ouverture à la formation en alternance.

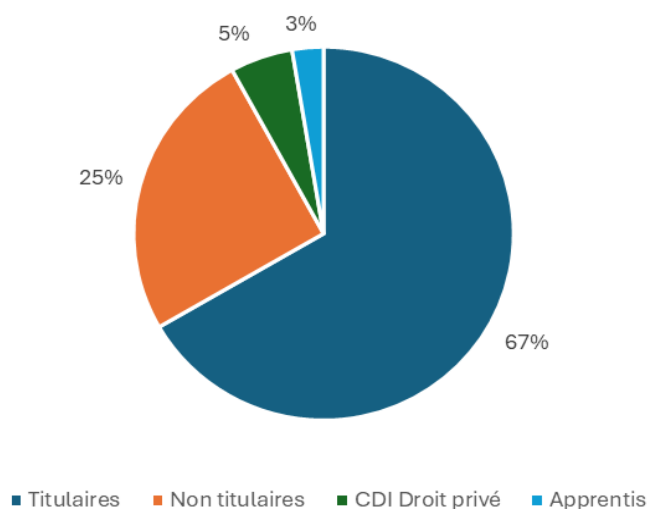


Figure 2 : Structure des effectifs

FILIERE / GRADE	Non titulaires	Titulaires	TOTAL
ADMINISTRATIVE	11	23	34
Adjoint administratif		3	3
Adjoint administratif ppal 2ème cl		5	5
Adjoint administratif ppal 1ère cl		7	7
Rédacteur	4	1	5
Rédacteur ppal 2ème cl			
Rédacteur ppal 1ère cl		2	2
Attaché	7	4	11
Attaché ppal		1	1
TECHNIQUE	7	15	22
Adjoint technique	2	4	6
Adjoint technique ppal 2ème cl		5	5
Adjoint technique ppal 1ère cl		1	1
Agent de maitrise		2	2
Technicien	2		2
Technicien ppal 2ème cl	1		1
Technicien ppal 1ère cl	1		1
Ingénieur	1	1	2
Ingénieur ppal		2	2
ANIMATION	1	4	5
Adjoint d'animation		2	2
Adjoint d'animation ppal 1ère cl		1	1
Animateur	1	1	2
CULTURELLE		2	2
Ass. D'enseignement artistique ppal 2ème cl		1	1
Ass. D'enseignement artistique ppal 1ère cl		1	1
MEDICO SOCIAL		1	1
Infirmier en soins généraux hors classe		1	1
SOCIAL		2	2
Conseiller Socio-éducatif		1	1
Ass. Socio-éducatif de classe exceptionnelle		1	1
SPORTIVE		2	2
Educateur territorial des APS		1	1
Conseiller territorial des APS		1	1
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1
Directeur Général Ets publics de 40 à 80 000 hab		1	1
CDI DROIT PRIVE	4		4
APPRENTI	2		2
TOTAL	25	50	75

Tableau 2 : Effectifs permanents en poste au 31/10/2025

Le développement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale :

La convention d'objectifs et de moyens signée entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'État pour les années 2023 à 2025 fixe un objectif national de 9 000 contrats d'apprentissage par an, dans le cadre du financement de cette compétence (contribution de l'État, de France Compétences, cotisation « apprentissage » des employeurs territoriaux et participation du CNFPT).

L'attribution de ces financements repose sur deux critères principaux :

- la participation au recensement des intentions de recrutement, la collectivité devant avoir manifesté son souhait de recruter au moins un apprenti au moment de la campagne CNFPT ;
- la priorisation des métiers en tension, qui concerne 44 familles d'emplois identifiées au niveau national.

À la rentrée scolaire de septembre 2025, la CCD a accueilli deux alternants :

- une alternante intégrée au sein du pôle Ressources, intervenant principalement sur le service Commande publique et affaires juridiques, poste financé par le CNFPT ;
- un alternant recruté au sein du service Communication, intervenant principalement sur le volet conception graphique et la création de supports visuels destinés à valoriser les actions communautaires.

4.2 Durée effective de travail

La gestion du temps de travail au sein de la CCD repose sur un équilibre entre flexibilité et respect du cadre réglementaire, permettant d'assurer la continuité du service public tout en préservant la qualité de vie au travail des agents.

Durée de temps de travail effectif

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, et notamment son article 47, précise que les collectivités territoriales disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les règles relatives au temps de travail des agents, afin d'assurer le respect des 1 607 heures annuelles.

La durée légale du temps de travail effectif dans la fonction publique est de 35 heures par semaine pour un agent à temps complet.

Au sein de la CCD, la durée hebdomadaire de travail varie selon les services :

- 35 heures,
- 37h30,
- 38 heures,
- ou 39 heures.

Seuls les agents dont le cycle hebdomadaire est supérieur à 35 heures (37h30, 38h ou 39h) génèrent des RTT.

Agents à temps non complet et à temps partiel

Au 31 octobre 2025, quatre agents exercent à temps non complet, répartis comme suit :

- 1 agent à 14,63 h, intervenant musique en milieu scolaire ;
- 1 agent à 17,5 h, complété par un contrat de 20h30 sur une autre commune ;
- 1 agent à 25,29 h, intervenant sport en milieu scolaire ;
- 1 agent à 30 h, sur demande de l'agent.

Par ailleurs, cinq agents sont à temps partiel, dont :

- 3 à 80 %,
- 1 à 65 %,
- et 1 à 50 %.

Régime des heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont rémunérées, dans la limite de 25 heures par mois, selon les majorations suivantes :

- +25 % pour les 14 premières heures ;
- +27 % de la 15^e à la 25^e heure.

La rémunération des heures supplémentaires est ouverte aux fonctionnaires et agents de catégorie B et C uniquement.

Des majorations spécifiques s'appliquent selon les conditions de travail :

- +100 % pour les heures effectuées de nuit (de 22h à 7h) ;
- +66 % pour les heures effectuées le dimanche ou les jours fériés ;
- +100 % pour les heures de nuit un dimanche ou jour férié.

4.3 Politique d'action sociale et avantages pour les agents

4.3.1 Le Comité Social Territorial (CST)

La CCD dispose d'un Comité Social Territorial (CST), instance de dialogue social issue de la fusion des anciens comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), conformément à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique.

Créé en juin 2022, le CST est consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, à la gestion des effectifs, aux conditions de travail, ainsi qu'à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail des agents.

Le CST est composé de deux collèges :

- un collège des représentants du personnel, élus pour un mandat de quatre ans lors des élections professionnelles,
- un collège des représentants de la CCD.

Présidé par la Présidente de la Communauté de communes, le CST s'est réuni à cinq reprises en 2025. Ces réunions ont notamment porté sur les projets d'évolution de l'organisation des services, les conditions de travail et les mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail.

4.3.2 Les titres-restaurants

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie au travail et le pouvoir d'achat de ses agents, la CCD a mis en place un dispositif de titres-restaurants facilitant l'accès à la restauration.

Le montant du titre-restaurant est fixé à 8 €, réparti à raison de 60 % à la charge de la collectivité et 40 % à la charge de l'agent. Au 31 octobre 2025, 63 agents bénéficient de ce dispositif.

4.3.3 Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Afin de proposer à ses agents un ensemble d'avantages et de prestations sociales, la CCD adhère au CNAS.

Le CNAS, association régie par la loi du 1er juillet 1901, propose une offre complète de prestations d'action sociale, couvrant notamment les domaines de la culture, des loisirs, de la famille, du logement et de la solidarité.

Pour l'année 2025, la cotisation d'adhésion s'élève à 222 € par agent.

4.3.4 La protection sociale complémentaire

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définit les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics relatives à la protection sociale complémentaire des agents, qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou agents contractuels de droit public ou privé.

- La mutuelle prévoyance

La prévoyance permet d'indemniser les agents en cas de maladie prolongée et de compenser la perte de revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la participation des employeurs publics est obligatoire, avec un minimum légal de 20 % d'un montant de référence fixé à 35 €, soit 7 € par mois et par agent.

La CCD a choisi d'aller au-delà de cette obligation, en contribuant à hauteur de 35 € par agent et par mois pour les contrats de prévoyance individuels et facultatifs souscrits par les agents, dans le cadre de la procédure de labellisation.

- La mutuelle santé

La complémentaire santé, ou mutuelle, vise à compléter la prise en charge de la Sécurité sociale pour les frais médicaux liés à la maladie, à un accident ou à la maternité. À compter du 1^{er} janvier 2026, la participation de l'employeur deviendra obligatoire, à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence de 30 €, soit 15 € par mois et par agent.

Anticipant cette évolution, la CCD participe déjà à la couverture de ses agents via une convention de participation, à hauteur de 30 € par agent et par mois.

4.4 Dépenses et recettes de personnel

Les dépenses de personnel constituent un poste majeur du budget de fonctionnement de la CCD.

Elles regroupent l'ensemble des charges liées à la rémunération des agents, aux cotisations sociales et aux prestations d'action sociale versées par la collectivité.

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57, elles comprennent :

- Les rémunérations principales, incluant les traitements indiciaires, le Supplément familial de traitement (SFT), la Nouvelle bonification indiciaire (NBI), le régime indemnitaire et les primes et indemnités diverses versées aux agents ;
- Les charges sociales employeur afférentes aux rémunérations, comprenant les cotisations obligatoires à la sécurité sociale, à la retraite et à l'assurance chômage ;
- Les remboursements de salaires et charges sociales relatifs au personnel mis à disposition de la collectivité ou détaché auprès d'autres structures ;
- Les dépenses diverses, telles que les honoraires médicaux, les cotisations obligatoires versées au Centre de gestion (CDG) et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), ainsi que les remboursements de frais de déplacement ;
- Les prestations d'action sociale destinées aux agents, notamment la participation de la collectivité au CNAS, aux mutuelles, à la prévoyance et aux titres-restaurants.

Les recettes de personnel, quant à elles, comprennent :

- des remboursements de rémunération d'agents mis à disposition auprès des budgets annexes, d'autres organismes ou collectivités ;

- des subventions versées par l'État, la Région ou d'autres partenaires dans le cadre de dispositifs spécifiques ;
- des participations financières des communes aux services communs ;

Rémunération agents	2 170 000,00 €
Supplément familial	38 000,00 €
NBI	20 000,00 €
Rémunération apprentis	40 000,00 €
Cotisations CNFPT, CDG et FNAL	53 000,00 €
Autres impôts, taxes	15 000,00 €
Primes et autres indemnités	475 000,00 €
Autres charges sociales	165 000,00 €
Versements aux autres œuvres sociales	27 000,00 €
Médecine du travail, pharmacie	8 000,00 €
Cotisations URSAAF, ASSEDIC, retraite	969 000,00 €
Cotisations assurance du personnel	120 000,00 €
TOTAL	4 100 000,00 €

Tableau 3 : Charges de personnel – Inscriptions budgétaires 2025

5 SITUATION FINANCIÈRE 2025

5.1 Bilan financier du budget principal

5.1.1 Analyse des dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2024	BP + BS 2025	CA 2025 (au 15/10 projetée au 31/12/2025)	Ecart CA 2025 / CA 2024	%
011 - Charges à caractère général	2 299 k€	3 586 k€	2 429 k€	131 k€	+ 5,7 %
012 - Charges de personnel	3 641 k€	4 100 k€	3 737 k€	96 k€	+ 2,6 %
014 - Atténuations de produits	7 119 k€	7 213 k€	7 025 k€	- 94 k€	- 1,3 %
65 - Autres charges gestion courante	2 776 k€	3 591 k€	2 667 k€	- 108 k€	- 3,9 %
66 - Charges financières	222 k€	230 k€	215 k€	- 7 k€	- 3,2 %
67 - Charges spécifiques	22 k€	50 k€	25 k€	+ 3 k€	+ 11 %
68 - Dot. provisions	2 k€	10 k€	1 k€	- 2 k€	- 80 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 080 k€	18 781 k€	16 098 k€	17 k€	+ 0,1%

Tableau 4 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025
(*au 15/10 projetée au 31/12/2025)

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont estimées à 16,09 M€ en 2025, en légère hausse de +0,1 % (+17 k€) par rapport à 2024.

Cette évolution quasi stable traduit la volonté de la CCD de maîtriser l'évolution de ses charges courantes, dans un contexte budgétaire marqué par le gel de la fraction de TVA et la faible dynamique des recettes fiscales.

Les dépenses de fonctionnement ont été globalement maîtrisées, conformément aux orientations fixées par le Conseil communautaire, grâce à la mobilisation de l'ensemble des services.

Cette gestion rigoureuse s'est toutefois accompagnée de choix budgétaires contraints, notamment en matière de soutien au tissu associatif.

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général augmentent de +5,7 % (+131 k€).

Cette évolution s'explique principalement par un changement de mode de gestion des crèches communautaires, désormais exploitées en délégation de service public (DSP). Les dépenses correspondantes, auparavant enregistrées en subventions aux associations (chapitre 65), sont désormais comptabilisées en prestations de services (chapitre 011).

En dehors de ce reclassement, les autres charges à caractère général demeurent contenues, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses courantes et malgré un contexte inflationniste encore présent sur les coûts de l'énergie, des fournitures et des services extérieurs.

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel progressent de +2,6 % (+96 k€).

Cette évolution résulte principalement :

- de la hausse des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC) ;

- de l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- et un effectif globalement stabilisé, marqué notamment par le non-renouvellement d'un poste de conseiller numérique, ce qui a permis de compenser partiellement la hausse structurelle des coûts salariaux.

- **Autres dépenses de fonctionnement**

Les autres dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de -2,1 % (-209 k€).

Outre le transfert des dépenses liées aux crèches, cette diminution s'explique par la réduction de 20 % de l'enveloppe annuelle des subventions aux associations, décidée dans un objectif de rigueur budgétaire.

5.1.2 Analyse des recettes réelles de fonctionnement

	CA 2024	BP + BS 2025	CA 2025 (au 15/10 projetée au 31/12/2025)	Ecart CA 2025 / CA 2024	%
013 - Atténuations de charges	97 k€	60 k€	94 k€	- 3 k€	- 2,9 %
70 – Produits des services	1 654 k€	1 759 k€	1 572 k€	- 82 k€	- 5,0 %
73 - Impôts et taxes	12 028 k€	12 048 k€	12 124 k€	+ 96 k€	+ 0,8 %
74 - Dotations, subventions	4 649 k€	4 575 k€	4 773 k€	+ 123 k€	+ 2,6 %
75 - Autres produits de gestion courante	143 k€	88 k€	114 k€	- 28 k€	- 20,2 %
77 - Produits spécifiques	469 k€	0 k€	64 k€	- 405 k€	- 86,3 %
78 - Reprises sur provisions	1 k€	0 k€	0 k€	-1 k€	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 041 k€	18 530 k€	18 741 k€	- 301 k€	- 1,6 %

Tableau 5 : Evolution des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025
(*au 15/10 projetée au 31/12/2025)

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 18,74 M€ en 2025, contre 19,04 M€ en 2024, soit une baisse globale de -1,6 % (-301 k€).

Cette diminution s'explique principalement par la disparition de recettes exceptionnelles non reconductibles. Sans ces effets ponctuels, la situation financière demeure stable, soutenue par la progression des bases fiscales et la bonne dynamique de la CFE, reflet du développement économique local.

- **Recettes fiscales**

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement du budget communautaire.

Elles progressent de +0,8 % (+96 k€) entre 2024 et 2025, sous l'effet :

- d'une hausse moyenne des bases d'imposition de +1,7 %,
- du maintien d'une CFE dynamique, liée à l'installation de nouvelles entreprises,
- et du gel de la fraction de TVA décidé par l'État, qui a freiné la progression naturelle des ressources.

- **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement affichent une légère hausse de +0,1 % (+8 k€), traduisant la stabilité des dotations et produits de gestion courante.

- **Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels enregistrent une forte baisse de -405 k€ (-86,3 %).

En 2024, la CCD avait perçu une recette ponctuelle de 469 k€ versée par la société GLB Aménagement dans le cadre du Parc d'Activités Économiques de la Dombes (PAED).

En 2025, seul un produit de 64 k€ a été enregistré lors de la fin de la délégation de service public Vert Marine, confirmant le caractère exceptionnel des recettes 2024.

5.1.3 Analyse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 10,3 M€, dont 5,7 M€ réalisées et 4,6 M€ engagées au 15 octobre 2025.

Ce niveau traduit la poursuite d'une politique d'investissement soutenue et maîtrisée, en cohérence avec les orientations du Projet de Territoire et les priorités définies par le Conseil communautaire.

Le Projet de Territoire adopté par la CCD fixe trois grandes orientations stratégiques :

- La transition écologique, pour préserver la richesse naturelle de la Dombes et accompagner la transition énergétique ;
- Le développement économique, pour renforcer l'attractivité et l'innovation du territoire ;
- Les services aux habitants, pour améliorer le cadre de vie et moderniser les équipements communautaires.

Investissements transversaux et attributions de compensation	2025 Réalisé au 15/10	2025 Engagé au 15/10
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	527 k€	
EQUIPEMENTS DIVERS	12 k€	11 k€
MATERIEL INFORMATIQUE, TELEPHONIE, LOGICIELS, LICENSES	18 k€	24 k€
251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	4 k€	
TOTAL	561 k€	36 k€

Tableau 6 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2025

Axe 1 – Un territoire dans la transition écologique	2025 Réalisé au 15/10	2025 Engagé au 15/10
238 PARCELLE AGRICOLE DE VALEINS	4 k€	
242 MOBILITE		11 k€
246 BOUCLES CYCLABLES		5 k€
249 AIDE AUX HABITANTS TRANSITION ECOLOGIQUE	25 k€	8 k€
250 FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE	614 k€	2 614 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION MASUREL CHALAMONT	59 k€	
CAPITAL SEM LEA	44 k€	
sans num. d'opération - Véhicules et bornes électriques	368 k€	
TOTAL	1 114 k€	2 638 k€

Tableau 7 : Axe 1 - Investissements 2025

Axe 2 – Une économie dynamique, intégrée et innovante	2025 Réalisé au 15/10	2025 Engagé au 15/10
241 CIRCUITS PEDESTRES	32 k€	39 k€
243 AGORASITE	20 k€	1 k€
244 PLAN MARKETING TERRITORIAL	5 k€	18 k€
245 SIGNALÉTIQUE IDENTIFICATION DU TERRITOIRE		1 k€
252 CHEMINEMENT PIETONNIER ZAC PAED		4 k€
253 FONDS DE CONCOURS CULTUREL ET PATRIMOINE	3 k€	287 k€
254 TOUR DU PLANTAY	117 k€	152 k€
AIDES AUX COMMERCEs	9 k€	
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION TOUR DU PLANTAY	103 k€	
SCOT : ETUDE DE STRATEGIE PAYSAGERE ET ENERGETIQUE	38 k€	38 k€
TOTAL	327 k€	540 k€

Tableau 8 : Axe 2 - Investissements 2025

Axe 3 – La CCD au service des habitants au quotidien	2025 Réalisé au 15/10	2025 Engagé au 15/10
214 CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES	22 k€	
240 CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	3 574 k€	1 264 k€
AMENAGEMENT MINI-BUS CS COLIBRI	4 k€	
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION "LOGEMENT D'URGENCE - CHALAMONT"	15 k€	
DEPENSES RECURRENTES / NON PREVISIBLES	3 k€	1 k€
PLATEFORME CITOYENNE DOMBES CONNECT	48 k€	85 k€
TOTAL	3 666 k€	1 350 k€

Tableau 9 : Axe 3 - Investissements 2025

5.2 Structure et gestion de la dette communautaire

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette communautaire atteindrait 12,38 M€, répartis en 16 emprunts, dont un nouveau de 2,2 M€ en cours de négociation pour le financement des investissements inscrits au budget 2025.

Ce nouvel emprunt, dont le taux est estimé à 3,63 %, porterait le taux moyen global de la dette à 2,26 %, contre 1,96 % auparavant. Malgré cette légère hausse, le coût de la dette demeure très maîtrisé, dans un contexte de hausse générale des taux d'intérêt.

La structure de la dette resterait très sécurisée, avec 97 % des emprunts à taux fixe et 100 % classés en risque faible (1A) selon la charte Gissler. Cette classification garantit l'absence d'exposition à des produits complexes ou spéculatifs, conformément à la stratégie prudente de gestion financière menée par la collectivité.

Catégorie	Description	Risque
1A - 1B	Taux fixe ou variable simple indexé sur des références classiques (Euribor, taux de la BCE).	Faible
2A - 2B	Taux variables avec plafond ou indexés sur des références peu volatiles.	Modéré
3A - 3B	Taux structurés avec éléments de variabilité plus complexes.	Élevé
4A - 4B	Indexations plus risquées (ex : devises étrangères, indices complexes).	Très élevé
5E - 6F	Produits hautement spéculatifs (ex : effets de levier, multiples indices).	Toxique

Tableau 10 : Classement des emprunts – Charte Gissler

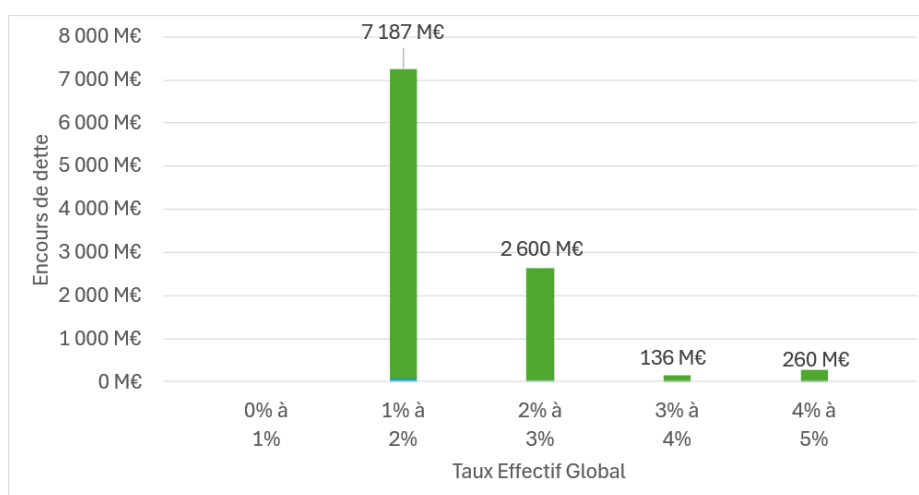


Figure 3 : Structure de la dette au 31/10/2025 (hors nouvel emprunt encours de négociation)

5.3 Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers permettent d'apprécier la santé budgétaire et la capacité d'investissement de la CCD. Ils constituent des outils essentiels pour le pilotage de la trajectoire financière et la préparation des orientations budgétaires.

5.3.1 Définitions et méthodologie

Épargne brute

L'épargne brute représente le solde des opérations réelles de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette. Elle mesure la ressource interne dégagée par la collectivité sur son fonctionnement pour financer ses investissements et/ou rembourser le capital de la dette.

Cet indicateur, assimilable à la capacité d'autofinancement (CAF) en comptabilité privée, reflète donc la marge de manœuvre réelle de la collectivité.

Une épargne brute satisfaisante traduit une gestion saine : la collectivité dégage des excédents suffisants pour couvrir ses dépenses courantes et préparer ses investissements futurs.

À l'inverse, une épargne brute en baisse signale un risque d'érosion de l'autonomie financière.

Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime la part des recettes de fonctionnement que la collectivité peut consacrer à l'investissement ou au remboursement de la dette.

Un ratio compris entre 8 % et 15 % est généralement considéré comme satisfaisant pour une intercommunalité de taille comparable.

Epargne nette

L'épargne nette correspond à la part de l'épargne brute restant disponible après remboursement du capital de la dette.

Elle reflète la capacité d'autofinancement nette de la collectivité, c'est-à-dire les moyens réellement mobilisables pour financer de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt.

Une épargne nette positive signifie que la collectivité finance intégralement le remboursement de sa dette par son excédent de fonctionnement.

En revanche, une épargne nette négative traduit un besoin de financement, souvent compensé par les recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions d'actifs, etc.).

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de la dette en y consacrant l'épargne brute annuelle.

Ce ratio est un indicateur de solvabilité et d'équilibre budgétaire.

Une capacité de désendettement :

- inférieure à 8 ans traduit une situation saine,
- comprise entre 8 et 10 ans reste acceptable,
- comprise entre 10 et 15 ans indique une situation tendue traduisant un recours important à l'emprunt
- au-delà de 15 ans, révèle une situation financière fragile.

5.3.2 Indicateurs financiers 2025 : analyse et interprétation

La CCD continue d'afficher une situation financière saine, caractérisée par la préservation d'une forte capacité d'épargne et un niveau d'endettement maîtrisé, tout en maintenant une politique d'investissement soutenue au service du territoire.

Une épargne brute solide

L'épargne brute s'élève à 2,63 M€ en 2025, en hausse de +4,4 % par rapport à 2024.

Cette évolution confirme la capacité de la collectivité à dégager des marges de manœuvre financières malgré un contexte économique incertain et la hausse des coûts de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute, à 14 %, se situe dans la fourchette haute considérée comme satisfaisante (8 % à 15 %). Ce niveau démontre une gestion rigoureuse des dépenses courantes, assurant la couverture des charges incompressibles tout en préservant la capacité d'investissement.

Une épargne nette en progression

Après remboursement du capital de la dette (821 k€), l'épargne nette atteint 1,80 M€. Elle traduit la capacité réelle d'autofinancement des investissements communautaires sans recours excessif à l'emprunt.

Cette épargne nette permet notamment de financer les projets structurants du Projet de Territoire, dont les fonds de concours versés aux communes.

Un endettement sous contrôle

L'encours de la dette, estimé à 12,38 M€ fin 2025, inclut le nouvel emprunt de 2,2 M€ en cours de négociation. La capacité de désendettement s'établit à 4,7 années, bien en deçà du seuil de vigilance fixé à 10 ans, traduisant une solvabilité solide et une gestion prudente de l'endettement.

Une politique d'investissement maîtrisée

Sur les cinq derniers exercices (2021–2025), la CCD a consacré plus de 16,3 M€ à l'investissement, confirmant une trajectoire soutenue et cohérente avec les orientations du Projet de Territoire.

Ces investissements portent prioritairement sur la transition écologique, le développement économique et les services aux habitants, tout en veillant à préserver l'équilibre financier global.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025*
Recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels	15 261 k€	16 840 k€	18 236 k€	18 571 k€	18 699 k€
(-) Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles	12 953 k€	14 783 k€	16 031 k€	15 835 k€	15 858 k€
(-) Intérêts	187 k€	201 k€	249 k€	222 k€	215 k€
EPARGNE BRUTE	2 122 k€	1 856 k€	1 956 k€	2 515 k€	2 626 k€
Taux d'épargne brute	13,9%	10,4%	10,7 %	13,2 %	14,0 %
(-) Capital de la dette	640 k€	707 k€	836 k€	854 k€	821 k€
EPARGNE NETTE	1 483 k€	1 149 k€	1 120 k€	1 661 k€	1 804 k€
Dette long terme capital restant dû au 31/12	8 401 k€	12 690 k€	11 854 k€	11 000 k€	12 379 k€
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,0 années	6,8 années	6,1 années	4,4 années	4,7 années
INVESTISSEMENTS REALISES	1 260 k€	2 810 k€	3 636 k€	2 918 k€	5 676 k€

Tableau 11 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2025*
(au 15/10 et projetée au 31/12/2025)

5.4 Etat des indemnités versées aux élu(e)s

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-12-1 du CGCT, les indemnités de fonction versées aux élu(e)s communautaires sont présentées ci-dessous. Ces indemnités sont fixées par délibération du Conseil communautaire, dans le respect des plafonds réglementaires liés à la strate démographique et aux fonctions exercées au sein de la collectivité.

Elu(e)	Fonction	Indemnité 2025 (Indemnité brute)
DUBOIS Isabelle	Présidente	28 377,36 €
GRANGE Jean-Pierre	1er VP - Proximité et Mutualisation	10 319,04 €
COURRIER Jean-Paul	2ème VP - Finances	10 319,04 €
MATHIAS PATRICK	3ème VP - Tourisme	10 319,04 €
PETRONE Dominique	4ème VP - Développement Economique/Zones d'Activités	10 319,04 €
CHEVALIER Audrey	5ème VP - Développement Economique/Commerces/PAT	1 433,20 €
GAUTIER Stephen	6ème VP – Culture/Animation du patrimoine/CLD	10 319,04 €
MARECHAL François	7ème VP – ScoT/ADS/PLUi	10 319,04 €
MONIER Christophe	8ème VP - Environnement	10 319,04 €
LOREAU Ludovic	9ème VP – PCAET/GEMAPI/LEADER	10 319,04 €
JACQUARD Michel	10ème VP - Travaux	10 319,04 €
POTTIER Philippe	11ème VP - Assainissement	10 319,04 €
BRANCHY Gérard	12ème VP - Natura 2000/PAEC/PSE	10 319,04 €
FLEURY Emilie	13ème VP - Communication	10 319,04 €
ESCRIVA Evelyne	14ème VP - Action Sociale	10 319,04 €
BAS-DESFARGES Fabienne	15ème VP - Transports, mobilité, gens du voyage	10 319,04 €
TOTAL 2025		174 277,12 €

Tableau 12 : Etat des indemnités versées aux élu(e)s en 2025 (art. L 5211-12-1 du CGCT)

6 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

6.1 Contexte et objectifs budgétaires

Le contexte politique national demeure marqué par une forte instabilité et une incertitude persistante quant aux décisions budgétaires pour l'exercice 2026. Le Projet de Loi de Finances 2026 s'inscrit en effet dans une période de transition gouvernementale complexe, retardant les arbitrages et limitant la visibilité financière des collectivités locales.

Cette situation pèse directement sur les choix budgétaires de la Communauté de communes, qui doit adapter sa trajectoire financière à un environnement mouvant. Les prévisions de dotations, subventions et recettes fiscales demeurent à ce stade entourées d'incertitudes, rendant indispensable une approche prudente et réactive dans la construction du budget 2026.

6.2 Impact du Projet de Loi de Finances 2026 sur les Intercommunalités

Le PLF 2026, présenté en octobre 2025, confirme un resserrement budgétaire pour les collectivités locales. S'il reprend certaines mesures du précédent gouvernement, il introduit également de nouvelles contraintes financières susceptibles d'affecter durablement les équilibres des intercommunalités.

Les principales dispositions impactant la CCD sont les suivantes :

- **Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (article 31)**

À compter de 2026, la compensation versée par l'État au titre de la réduction des bases industrielles de CFE et de TFPB (instaurée en 2021) serait diminuée de 25 %, entraînant une perte estimée à 261 k€ pour la CCD.

- **Baisse de la DC RTP et de la dotation de garantie des FDPTP (article 31)**

La DC RTP et la dotation de garantie du FDPTP connaîtraient une réduction nationale de 519 M€, soit une perte estimée de 58 k€ pour la CCD.

Près d'un tiers des collectivités concernées pourraient perdre la totalité de cette dotation.

- **Plafonnement du produit de la TVA remplaçant la TH et la CVAE (article 33)**

Depuis 2021, la fraction de TVA représente environ 50 % des recettes fiscales de la CCD.

Le PLF 2026 prévoit désormais de plafonner la croissance de ce produit reversé :

- en cas de baisse de la TVA nationale, la part locale diminuerait à due concurrence ;
- en cas de hausse, la progression serait limitée par l'inflation.

Compte tenu des prévisions nationales orientées à la baisse, la CCD subirait une perte d'environ 58 k€ pour chaque point de recul du produit de TVA.

Cette mesure accroît la dépendance de la collectivité à une ressource étatisée et peu prévisible.

- **Reconduction et doublement du DILICO (article 76)**

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), instauré en 2025, serait reconduit et doublé. Le nombre de collectivités concernées passerait de 141 à près de 500, avec un remboursement partiel et étalé sur cinq ans.

Toutefois, selon les simulations d'Intercommunalités de France, la CCD ne serait pas concernée par ce prélèvement.

- **Ajustement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) (article 145)**

Le PLF 2026 prévoit une restriction de l'assiette du FCTVA aux seules dépenses d'investissement, excluant certaines dépenses de fonctionnement (entretien de voirie, réseaux, services numériques...).

Cette évolution représenterait une perte estimée à 10 k€ pour la CCD et un décalage d'un an du remboursement, générant une tension de trésorerie supplémentaire.

- **Autres mesures**

- Hausse de la TGAP (article 21) : la taxe sur les activités polluantes, notamment liées à l'enfouissement et à l'incinération des déchets, serait augmentée progressivement jusqu'en 2030.
- Report des révisions des valeurs locatives (article 27) à 2027, retardant les ajustements fiscaux attendus.
- Création du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) (article 74), qui remplacerait la DETR et la DSIL, mais avec des crédits en baisse de 200 M€.
- Majoration de l'IFER pour les centrales photovoltaïques (article 19) : le produit de cette hausse serait conservé par l'État, privant les collectivités d'une ressource fiscale supplémentaire.

Ces différentes mesures, bien que destinées à améliorer la situation financière de l'État, risquent de mettre une pression supplémentaire sur les finances locales, réduisant la capacité des collectivités à investir et à soutenir leurs projets de développement. Le contexte économique et fiscal ainsi établi par le PLF 2026 présente donc un défi majeur pour la gestion des finances publiques locales.

Source : Intercommunalités de France (24 oct. 2025).

6.3 Hypothèses budgétaires

Hypothèses prises pour les dépenses de fonctionnement 2026

- **Charges de personnel** : effectif global maintenu, à l'exception des postes financés par le budget annexe LIFE.
Prise en compte de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur CNRACL et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- **Frais généraux** : Les paiements pour les services environnementaux continueront, avec une limitation ciblée sur les autres dépenses de fonctionnement.
- **Subventions aux associations** : Le montant de l'enveloppe financière reste stable par rapport à 2025.

Hypothèses prises pour les recettes de fonctionnement 2026

Les taux d'imposition pour 2026 restent inchangés.

Ressource fiscale	Taux 2025
Cotisation foncière des entreprises	23,62 %
Taxe foncière (bâti)	4,20 %
Taxe foncière (non bâti)	6,00 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7,73 %

Tableau 13 : Taux des impôts locaux avec pouvoir de taux

L'augmentation des bases locatives, fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de septembre (+1,1 %), génère un supplément de +53 k€.

Cependant, la baisse des compensations fiscales (-261 k€) et la réduction des dotations DCRTP/FDPTP (-58 k€) entraînent une diminution globale des recettes de fonctionnement estimée à -266 k€, hors impact de la fraction de TVA encore incertain.

Hypothèses prises pour les dépenses d'investissement 2026

L'exercice 2026, année de fin de mandat, privilégiera la finalisation des opérations engagées (crèches, circuits touristiques, aménagements divers).

Aucun nouvel investissement majeur ne sera inscrit, afin de maîtriser l'endettement et de préserver la capacité d'autofinancement.

Les investissements 2026 s'inscriront ainsi dans une logique de continuité et de prudence, dans un contexte de cycle électoral et de tension budgétaire nationale.

6.4 Investissements prévisionnels

Les investissements prévisionnels pour 2026 sont estimés à 8 millions d'euros, incluant les restes à réaliser de l'année 2025. Ces investissements sont répartis conformément aux priorités du Projet de Territoire, afin de poursuivre les objectifs fixés en matière de développement durable, d'attractivité économique et de services aux habitants.

Investissements transversaux et attributions de compensation	2025 Reste à réaliser	2026 Projet
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION		527 k€
INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX	36 k€	339 k€
251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE		180 k€
<i>CTA DOUBLE FLUX</i>		5 k€
<i>ISOLATION COMBLES, CALORIFUSAGE</i>		40 k€
<i>PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</i>		35 k€
<i>REAMENAGEMENT RDC</i>		100 k€
sans num. d'opération - Divers	11 k€	116 k€
<i>DEPENSES RECURRENTES / NON PREVISIBLES</i>	11 k€	110 k€
<i>Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé</i>		6 k€
sans num. d'opération - Informatique, téléphonie	24 k€	43 k€
<i>LOGICIELS</i>	2 k€	
<i>MATERIEL DE TELEPHONIE</i>	2 k€	3 k€
<i>MATERIEL INFORMATIQUE</i>	20 k€	40 k€
Total général	36 k€	866 k€

Tableau 14 : Investissements transversaux prévisionnels et attributions de compensation 2026

Axe 1 – Un territoire dans la transition écologique	2025 Reste à réaliser	2026 Projet
242 MOBILITE	11 k€	65 k€
AIRE DE COVOITURAGE : JALONNEMENT		15 k€
AIRE DE COVOITURAGE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT		30 k€
CONVENTION CD01 REMISE EN ETAT MODE DOUX PARC DES OISEAUX	11 k€	
STATIONNEMENT VELO REGION AURA		20 k€
246 BOUCLES CYCLABLES	5 k€	124 k€
ETUDE DEFINITION IDENTITE TOURISTIQUE POUR ITINERAIRE DE LIAISON	5 k€	
TRAVAUX BOUCLES CYCLABLES LOISIRS : BOUCLE TOUR DU PLANTAY		108 k€
TRAVAUX BOUCLES CYCLABLES LOISIRS : MOE		16 k€
249 AIDE AUX HABITANTS TRANSITION ECOLOGIQUE	8 k€	40 k€
RECUPERATEURS D'EAU		20 k€
RENOVATION THERMIQUE	8 k€	20 k€
250 FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE	2 614 k€	
sans num. d'opération - Divers		103 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION MASUREL CHALAMONT		59 k€
CAPITAL SEM LEA		44 k€
Total général	2 638 k€	334 k€

Tableau 15 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2026

Axe 2 – Une économie dynamique, intégrée et innovante	2025 Reste à réaliser	2026 Projet
241 CIRCUITS PEDESTRES	39 k€	40 k€
243 AGORASITE	1 k€	5 k€
244 PLAN MARKETING TERRITORIAL	18 k€	8 k€
245 SIGNALÉTIQUE IDENTIFICATION DU TERRITOIRE	1 k€	
252 CHEMINEMENT PIETONNIER ZAC PAED	4 k€	15 k€
253 FONDS DE CONCOURS CULTUREL ET PATRIMOINE	287 k€	
254 TOUR DU PLANTAY	152 k€	1 395 k€
ETUDE	7 k€	
TRAVAUX	145 k€	1 395 k€
sans num. d'opération - Divers	38 k€	346 k€
AIDES AUX COMMERCEs		40 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION TOUR DU PLANTAY		104 k€
DSP CAMPING VILLARS - REPRISE DES INVESTISSEMENTS		112 k€
SCOT : ETUDE DE STRATEGIE PAYSAGERE ET ENERGETIQUE	38 k€	
SCOT : ETUDE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE		20 k€
SCOT : ETUDE MODIFICATION SCOT		70 k€
Total général	540 k€	1 809 k€

Tableau 16 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2026

Axe 3 – La CCD au service des habitants au quotidien	2025 Reste à réaliser	2026 Projet
180 CRECHE MARLIEUX		30 k€
<i>MENUISERIES + TRAVAUX</i>		30 k€
214 CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES		20 k€
<i>PROBLEME MURS</i>		20 k€
228 AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE		5 k€
<i>ACQUISITION TERRAIN</i>		5 k€
240 CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE	1264 k€	250 k€
<i>MOBILIER</i>	147 k€	25 k€
<i>TAXE AMENAGEMENT</i>		25 k€
<i>TRAVAUX</i>	1098 k€	200 k€
<i>TRAVAUX RACCORDEMENT SIEA</i>	20 k€	
sans num. d'opération - Divers	86 k€	165 k€
<i>AMENAGEMENT LOCAUX LUDOTHEQUE</i>		9 k€
<i>ANNUITE PORTAGE ACQUISITION "LOGEMENT D'URGENCE - CHALAMONT"</i>		16 k€
<i>DEPENSES RECURRENTES / NON PREVISIBLES CRECHES</i>	1 k€	40 k€
<i>MUTUALISATION : DEVELOPPEMENT DE PROJETS</i>		20 k€
<i>PLATEFORME CITOYENNE DOMBES CONNECT</i>	85 k€	80 k€
Total général	1350 k€	470 k€

Tableau 17 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2026

6.5 Trajectoire financière et prospective 2026

Au regard des hypothèses retenues pour les sections de fonctionnement et d'investissement, incluant la souscription d'un nouvel emprunt fin 2025 de 2,2 M€, la capacité de désendettement prévisionnelle de la Communauté de communes serait estimée à 8,3 années à la fin de l'exercice 2026.

Ce ratio, bien qu'en progression par rapport à 2025, demeure inférieur au seuil d'alerte fixé à 10 ans, traduisant une situation financière encore saine et maîtrisée.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse prévisible des charges de fonctionnement, liée notamment à l'augmentation des coûts salariaux et à une inflation désormais stabilisée mais persistante ;
- la progression des dépenses d'investissement, portée par la finalisation de projets engagés sur le mandat ;
- et un niveau d'épargne brute en repli, conséquence directe du ralentissement de la dynamique des recettes fiscales et des ajustements issus du PLF 2026.

Malgré un contexte financier national défavorable et des marges de manœuvre plus restreintes, la CCD conserve une trajectoire financière équilibrée lui permettant de poursuivre son programme d'investissement, tout en préservant sa solvabilité et sa capacité à financer ses priorités territoriales.

En k€	2022	2023	2024	2025* (Projeté au 31/12)	2026 Estimé
Recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels	16 840 k€	18 236 k€	18 571 k€	18 699 k€	18 212 k€
(-) Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles	14 783 k€	16 031 k€	15 835 k€	15 858 k€	16 569 k€
(-) Intérêts	201 k€	249 k€	222 k€	215 k€	261 k€
EPARGNE BRUTE	1 856 k€	1 956 k€	2 515 k€	2 626 k€	1 382 k€
Taux d'épargne brute	10,4%	10,7 %	13,2 %	14,0 %	7,6 %
(-) Capital de la dette	707 k€	836 k€	854 k€	821 k€	918 k€
EPARGNE NETTE	1 149 k€	1 120 k€	1 661 k€	1 804 k€	465 k€
Dette long terme capital restant dû au 31/12	12 690 k€	11 854 k€	11 000 k€	12 379 k€	11 461 k€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	6,8 années	6,1 années	4,4 années	4,7 années	8,3 années
INVESTISSEMENTS REALISES	2 810 k€	3 636 k€	2 918 k€	5 676 k€	8 043 k€

Tableau 18 : Evolution des indicateurs financiers de 2021 à 2026

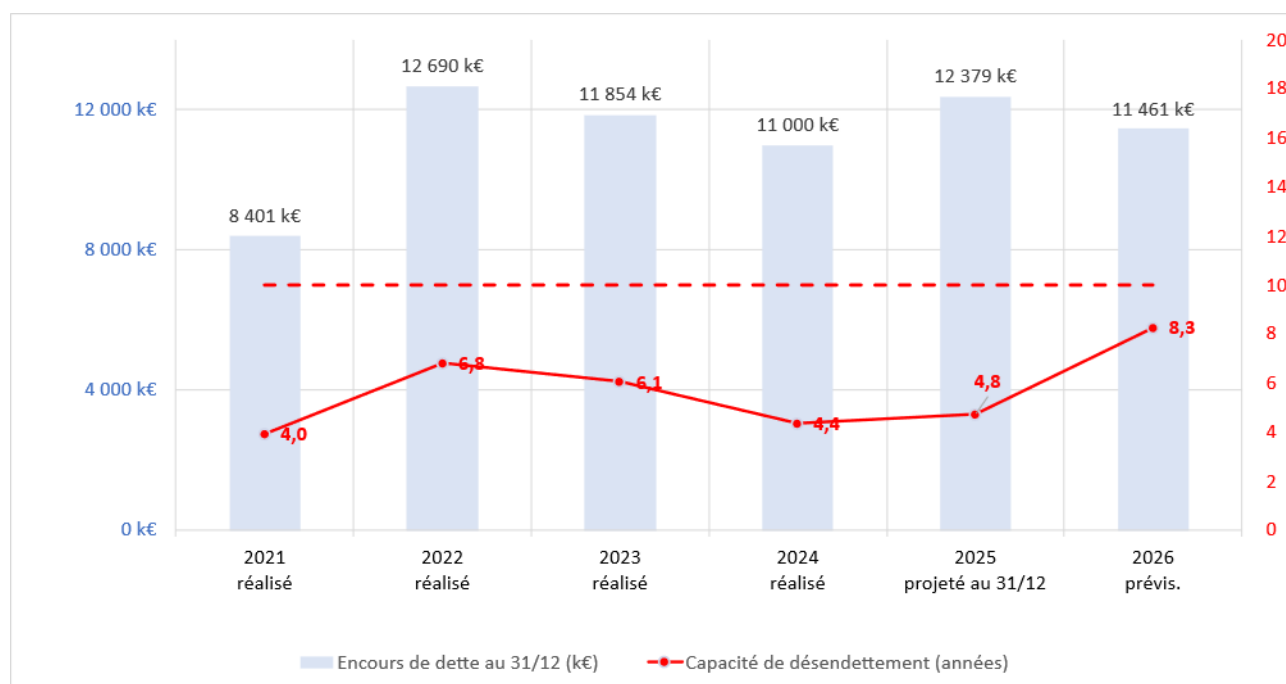


Figure 4 : Évolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement (2021–2026)

7 ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) constitue un outil stratégique de pilotage et de prospective financière pour la Communauté de communes.

Il formalise les choix d'investissement pluriannuels, issus de l'analyse de la situation financière et des besoins du territoire, et recense l'ensemble des projets structurants programmés.

7.1 Le Projet de Territoire 2021-2026

Adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire le 9 décembre 2021, le Projet de Territoire 2021-2026 a constitué le cadre de référence de l'action communautaire sur la durée du mandat.

Ce document, fruit d'un important travail collectif associant les élus, les services et le Conseil de Développement, a permis d'identifier les priorités et de structurer les investissements autour de trois axes fondateurs, déclinés en 15 orientations stratégiques, 45 objectifs opérationnels et 156 actions.

Les trois axes structurants sont :

1. **Axe 1 – Un territoire dans la transition écologique** : préserver et valoriser la richesse naturelle de la Dombes, terre aux mille étangs, tout en accompagnant la transition énergétique.
2. **Axe 2 – Une économie dynamique, intégrée et innovante** : renforcer l'attractivité économique et l'emploi local, en lien avec la transition écologique et les territoires voisins.
3. **Axe 3 – La Communauté de communes au service des habitants** : améliorer le cadre de vie et les services de proximité, dans une logique de cohésion territoriale.

Le Projet de Territoire 2021-2026 demeure consultable dans son intégralité sur le site internet de la Communauté de communes de la Dombes :

<https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-territoire.pdf>

7.2 Le plan pluriannuel d'investissement actualisé

L'année 2026 marque la dernière année d'exécution du Projet de Territoire 2021-2026.

Le PPI actualisé retrace la déclinaison financière des orientations stratégiques adoptées en 2021 et la répartition des opérations d'équipement sur la période.

Les investissements prévisionnels cumulés sur la période 2021–2026 s'élèvent à 24,29 M€, répartis comme suit :

	Montant (M€)
Investissements transversaux	1,08
Attributions de compensation	3,16
Axe 1 – Un territoire dans la transition écologique	6,64
Axe 2 – Une économie dynamique, intégrée et innovante	3,68
Axe 3 – La CCD au service des habitants	9,73
Total général	24,29

Tableau 19 : Investissements prévisionnels 2021-2026

**Répartition du Plan Pluriannuel d'Investissements 2021-2026
(24,29 M€)**

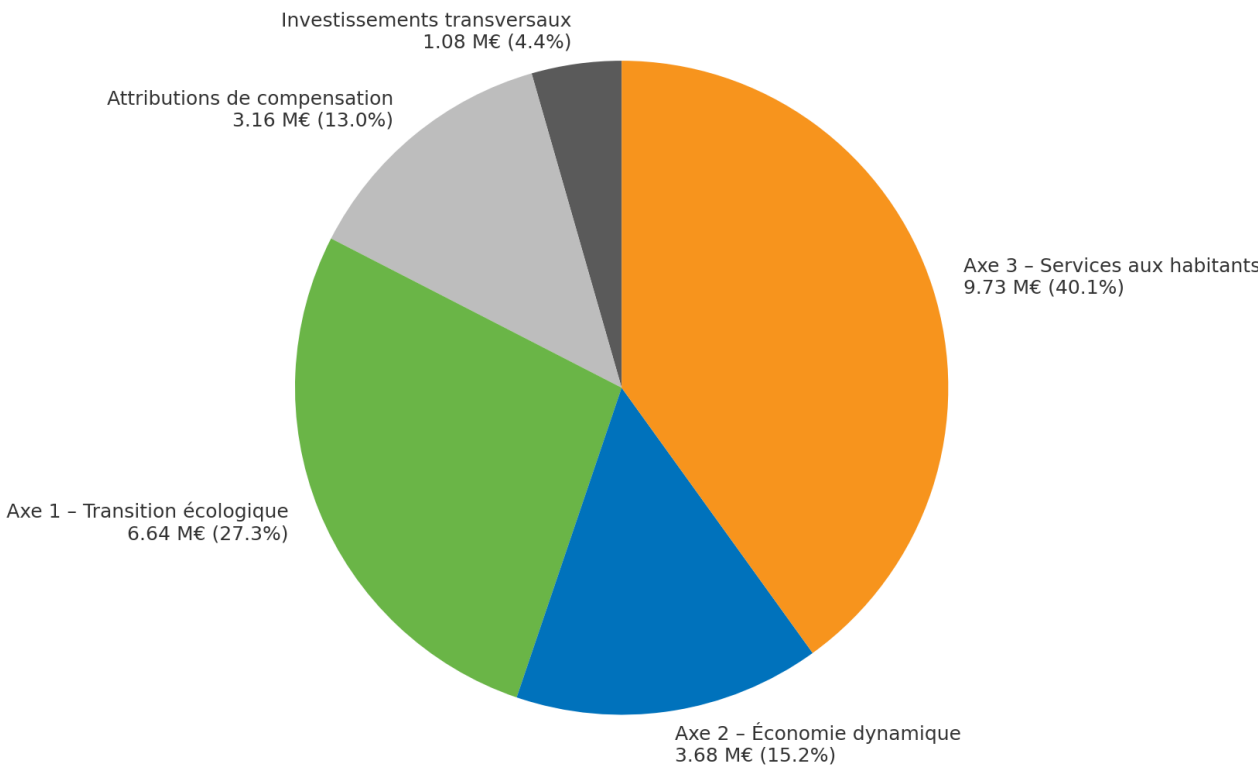


Figure 5 : Répartition des investissements 2021-2026

	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé	2025 au 15/10/2025	2025 reste à réaliser au 15/10/2025	2026 - projet	Total général
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€	527 k€		527 k€	3 164 k€
INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX	162 k€	119 k€	129 k€	260 k€	34 k€	36 k€	339 k€	1 078 k€
AXE 1 : UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	49 k€	1 130 k€	966 k€	406 k€	1114 k€	2638 k€	334 k€	6 638 k€
AXE 2 : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, INTEGREE ET INNOVANTE	242 k€	139 k€	140 k€	485 k€	327 k€	540 k€	1 809 k€	3 683 k€
AXE 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN	232 k€	895 k€	1841 k€	1275 k€	3666 k€	1350 k€	470 k€	9 728 k€
Total général	1 213 k€	2 810 k€	3 603 k€	2 953 k€	5 668 k€	4 564 k€	3 479 k€	24 291 k€

Tableau 20 : Investissements prévisionnels 2021-2026

AXE 1 : UN TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé	2025 au 15/10/2025	2025 reste à réaliser au 15/10/2025	2026 - projet	Total général
198 ETANG PRELE	11 k€	2 k€		5 k€				19 k€
210 PROTECTION DES ROSELIERES SUR LES ETANGS	25 k€	9 k€						34 k€
227 PCAET			3 k€					3 k€
238 PARCELLE AGRICOLE DE VALEINS				35 k€	4 k€		3 k€	42 k€
242 MOBILITE			84 k€			11 k€	65 k€	161 k€
246 BOUCLES CYCLABLES			6 k€	18 k€		5 k€	124 k€	154 k€
249 AIDE AUX HABITANTS TRANSITION ECOLOGIQUE			7 k€	22 k€	25 k€	8 k€	40 k€	101 k€
250 FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE		43 k€	53 k€	207 k€	614 k€	2614 k€		3 530 k€
251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE			12 k€					12 k€
ETUDE OPPORTUNITE BOUCLES CYCLABLES				55 k€				55 k€
sans num. d'opération - Déchets Ménagers		1 000 k€	700 k€					1 700 k€
BACS COLLECTE SELECTIVE			700 k€					700 k€
RECYCLERIE		1 000 k€						1 000 k€
sans num. d'opération - Divers	13 k€	31 k€	13 k€	52 k€	103 k€		103 k€	315 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION MASUREL CHALAMONT					59 k€		59 k€	118 k€
APPEL DE FONDS LIDAR 2021	8 k€							8 k€
BILAN FINAL CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE BIRIEUX		15 k€						15 k€
CAPITAL SEM LEA				52 k€	44 k€		44 k€	140 k€
ETUDE TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REUNIONS PHASES 3-A ET 3-B	6 k€							6 k€
PANNEAUX INFORMATION PTF VALEINS			6 k€					6 k€
PANNEAUX NATURA 2000			6 k€					6 k€
PLANTATIONS		5 k€	k€	1 k€				6 k€
TRAVAUX EXCLOTS ETANGS VERNOSAN DEUX ZONES		11 k€						11 k€
sans num. d'opération - Véhicules et bornes électriques		44 k€	88 k€	12 k€	368 k€			512 k€
Total général	49 k€	1 130 k€	966 k€	406 k€	1 114 k€	2 638 k€	334 k€	6 638 k€

Tableau 21 : Axe 1 - Investissements prévisionnels 2021-2026

AXE 2 : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE, INTEGREE ET INNOVANTE	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé	2025 au 15/10/2025	2025 reste à réaliser au 15/10/2025	2026 - projet	Total général
239 ETUDE ANALYSE OPPORTUNITES CADRAGE ET ORIENTATIONS 9 PROJETS ZA		49 k€						49 k€
241 CIRCUITS PEDESTRES					32 k€	39 k€	40 k€	111 k€
243 AGORASITE	4 k€	28 k€	21 k€	137 k€	20 k€	1 k€	5 k€	217 k€
244 PLAN MARKETING TERRITORIAL		3 k€		135 k€	5 k€	18 k€	8 k€	170 k€
245 SIGNALETIQUE IDENTIFICATION DU TERRITOIRE		28 k€		83 k€		1 k€		112 k€
252 CHEMINEMENT PIETONNIER ZAC PAED				4 k€		4 k€	15 k€	23 k€
253 FONDS DE CONCOURS CULTUREL ET PATRIMOINE					3 k€	287 k€		290 k€
254 TOUR DU PLANTAY			13 k€	85 k€	117 k€	152 k€	1 395 k€	1 762 k€
sans num. d'opération - Divers		22 k€	92 k€	40 k€	150 k€	38 k€	346 k€	687 k€
AIDES AUX COMMERCES					9 k€		40 k€	49 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION TOUR DU PLANTAY					103 k€		104 k€	207 k€
DEFICIT BA ZA CHALAMONT LE CREUSAT		22 k€						22 k€
DEFICIT BA ZA MARLIEUX			92 k€	40 k€				132 k€
DSP CAMPING VILLARS - REPRISE DES INVESTISSEMENTS							112 k€	112 k€
SCOT : ETUDE DE STRATEGIE PAYSAGERE ET ENERGETIQUE					38 k€	38 k€		75 k€
SCOT : ETUDE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE							20 k€	20 k€
SCOT : ETUDE MODIFICATION SCOT							70 k€	70 k€
Total général	242 k€	139 k€	140 k€	485 k€	327 k€	540 k€	1 809 k€	3 683 k€

Tableau 22 : Axe 2 - Investissements prévisionnels 2021-2026

AXE 3 : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS AU QUOTIDIEN	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé	2025 au 15/10/2025	2025 reste à réaliser au 15/10/2025	2026 - projet	Total général
173 CRECHE DE MIONNAY		10 k€						10 k€
180 CRECHE MARLIEUX	33 k€						30 k€	63 k€
196 PANNEAUX D'INFORMATIONS	2 k€			2 k€				4 k€
202 CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT	1 k€	2 k€						3 k€
208 MAISON MEDICALE DE CHALAMONT	75 k€	462 k€	123 k€	6 k€				665 k€
214 CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES	105 k€	261 k€	1 249 k€	81 k€	22 k€		20 k€	1738 k€
216 TERRAIN DE FOOT DE CHATILLON SUR CHALARONNE			130 k€					130 k€
228 AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE							5 k€	5 k€
231 ANCIEN BATIMENT CRECHE NEUVILLE LES DAMES ARCHE DES BAMBINS	10 k€	1 k€						11 k€
235 CENTRE SOCIAL MOSAIQUE			24 k€					24 k€
240 CRECHE DE CHATILLON SUR CHALARONNE		126 k€	304 k€	923 k€	3 574 k€	1 264 k€	250 k€	6 442 k€
sans num. d'opération - Divers		4 k€	2 k€	263 k€	70 k€	86 k€	165 k€	589 k€
AMENAGEMENT LOCAUX LUDOTHEQUE							9 k€	9 k€
AMENAGEMENT MINI-BUS CS COLIBRI					4 k€			4 k€
ANNUITE PORTAGE ACQUISITION "LOGEMENT D'URGENCE - CHALAMONT"				15 k€	15 k€		16 k€	46 k€
CHAUDIERE CRECHE TOM POUCE				22 k€				22 k€
DEPENSES RECURRENTES / NON PREVISIBLES CRECHES				5 k€	3 k€	1 k€	40 k€	48 k€
LUDOTHEQUE			2 k€					2 k€
MUTUALISATION : DEVELOPPEMENT DE PROJETS							20 k€	20 k€
PLATEFORME CITOYENNE DOMBES CONNECT				221 k€	48 k€	85 k€	80 k€	434 k€
TRAVAUX TERRASSEMENT ALLEE PIETONS ET TROTTOIRS MARPA NEUVILLE		4 k€						4 k€
sans num. d'opération - Informatique, téléphonie	6 k€							6 k€
sans num. d'opération - Véhicules et bornes électriques		29 k€	9 k€					39 k€
Total général	232 k€	895 k€	1 841 k€	1 275 k€	3 666 k€	1 350 k€	470 k€	9 728 k€

Tableau 23 : Axe 3 - Investissements prévisionnels 2021-2026

INVESTISSEMENTS TRANSVERSAUX	2021 - réalisé	2022 - réalisé	2023 - réalisé	2024 - réalisé	2025 au 15/10/2025	2025 reste à réaliser au 15/10/2025	2026 - projet	Total général
234 - REPRISE CHAUFFAGE SIEGE VILLARS	5 k€							5 k€
251 SIEGE DE CHATILLON SUR CHALARONNE			3 k€	1 k€	4 k€		180 k€	188 k€
sans num. d'opération - Divers	122 k€	54 k€	41 k€	18 k€	12 k€	11 k€	116 k€	374 k€
sans num. d'opération - Informatique, téléphonie	35 k€	65 k€	85 k€	182 k€	18 k€	24 k€	43 k€	452 k€
sans num. d'opération - Véhicules et bornes électriques				58 k€				58 k€
Total général	162 k€	119 k€	129 k€	260 k€	34 k€	36 k€	339 k€	1078 k€

Tableau 24 : Investissements transversaux et attributions de compensation 2021-2026